



# NUMÉRIQUE RESPONSABLE

## MODULE 1 : LE DROIT D'AUTEUR EN MILIEU SCOLAIRE

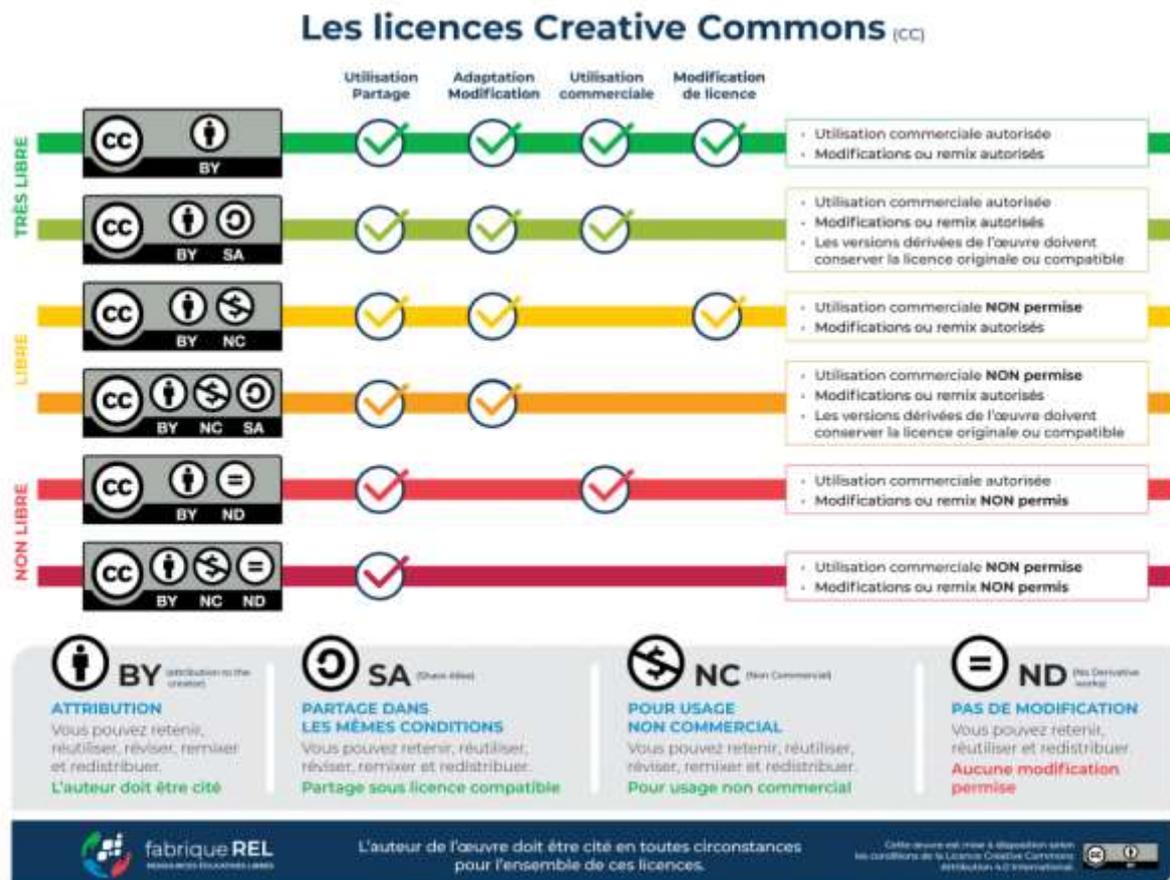
Comment les enseignants peuvent-ils utiliser éthiquement des contenus tiers?

### LES LICENCES LIBRES *CREATIVE COMMONS*

Une licence libre permet à l'auteur d'une œuvre ou d'un logiciel d'octroyer aux tiers, de manière générale, un certain nombre de libertés. Des licences-types ont progressivement été développées (par exemple GNU GPL, CeCILL, Creative Commons, ODBL...) pour favoriser la création. Les licences « Creative Commons » sont les plus connues d'entre elles et sont principalement utilisées pour les contenus en ligne.

À partir de la combinaison de 4 critères (attribution, utilisation commerciale, partage, modification), six licences libre *Creative Commons* ont été mises en place :

Tableau synthétique des licences libres *Creative Commons*, de la plus ouverte à la plus fermée.



DANS TOUS LES CAS, IL CONVIENT DE CITER L'AUTEUR DU CONTENU ORIGINAL (« attribution », droit moral inaliénable).